

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 27 mai 2021

COVID-19 : L'ARS FAIT LE POINT SUR LA VACCINATION A LA REUNION

Depuis le début de la campagne de vaccination à La Réunion, 142 200 personnes ont reçu au moins une injection (soit 17% de la population totale). La vaccination est ouverte à toute personne âgée de 18 ans. **De nouvelles dispositions sont prises pour faciliter l'accessibilité aux vaccins sur l'île** et permettre au plus grand nombre de se protéger contre les formes graves de la maladie.

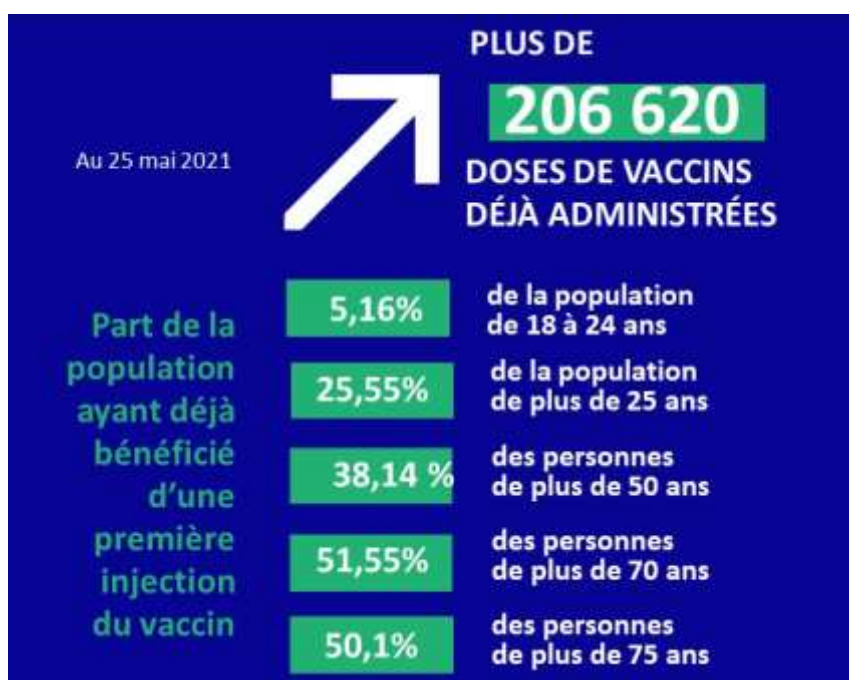
La vaccination progresse à La Réunion

Au 25 mai 2021, 142 200 réunionnais avaient pu bénéficier d'au moins une première injection, dont 64 300 d'une deuxième injection. 17% de la population de La Réunion est donc entrée dans le processus de vaccination.

Suite à l'ouverture à toute personne de plus de 18 ans sans autre critère, près de 21 400 personnes supplémentaires de 18 à 50 ans ont bénéficié d'une 1^{ère} injection sur les deux dernières semaines, soit plus du double des personnes de 18 à 50 ans précédemment vaccinées depuis janvier.

Sur la semaine dernière :

- plus de 34 800 injections ont été réalisées
- 5 000 rendez-vous sont proposés chaque jour dans les 10 centres de vaccination, en plus de la mobilisation des pharmaciens et médecins de ville.



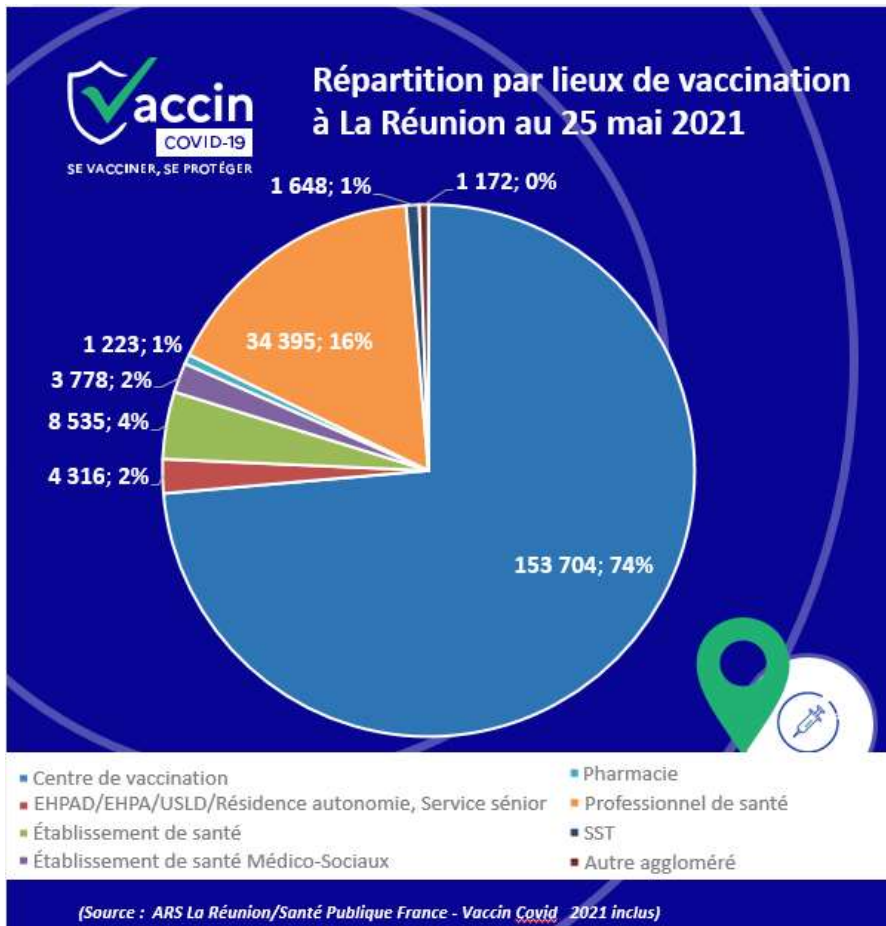
Une accélération de la campagne de vaccination à la Réunion ↗

Nombre total d'injections au 25 mai 2021

206 626



Total des doses injectées chaque semaine à La Réunion depuis le 3 février 2021



L'accès à la vaccination encore facilité

- Nouveaux horaires et accès sans rendez-vous

A compter de cette semaine, l'ARS communique chaque jour la liste des centres de vaccination disposant de rendez-vous encore libre : les personnes souhaitant se faire vacciner peuvent se rendre **dans les centres indiqués l'après-midi même**, sans nécessité de prendre rendez-vous.

A compter du 6 juin prochain, tous les centres seront ouverts le dimanche, à l'**exception du Centre de l'Etang à Saint-Paul**. L'accès se fera sur rendez-vous, comme en semaine, sauf pour les centres de Saint Denis–Nordev, La Possession, le CHOR (Gabriel Martin à Saint-Paul) et Pierrefonds où il sera possible de se rendre sans rendez-vous.

- Disponibilité du vaccin Janssen : à partir de 55 ans, une seule injection suffit

Dès ce samedi (29 mai), la vaccination Janssen sera ouverte pour les personnes de plus de 55 ans sur 3 centres de vaccination : Saint-Denis (Nordev), La Possession et Pierrefonds.

Afin de faciliter l'accès au public, les personnes seront accueillies sans rendez-vous.

Une seule venue au centre de vaccination suffira, puisque le vaccin Janssen est efficace avec une injection unique.

Par ailleurs, la vaccination Janssen est aussi **disponible chez les pharmaciens d'officine et les médecins généralistes libéraux**, ainsi que chez les infirmiers volontaires.

Rappel sur le schéma vaccinal complet

Pour le vaccin Pfizer :

Le délai entre la première et la deuxième injection est de 28 jours (4 semaines).

L'efficacité maximale du vaccin est atteinte deux semaines après la deuxième injection, ou deux semaines après la première injection unique pour les personnes ayant été atteinte avant par la Covid-19.

Pour le vaccin Janssen :

Accessible uniquement à partir de 55 ans, une seule injection suffit.

L'efficacité maximale du vaccin est atteinte quatre semaines après l'injection unique.

Rappel sur les publics éligibles à la vaccination :

Sont éligibles à la vaccination :

- Toute personne à partir de 18 ans
- Les femmes enceintes à compter du 2^{ème} trimestre de la grossesse
- **Les jeunes de 16 à 17 ans, lorsqu'ils sont atteints de pathologies à haut risque de forme grave** de la Covid-19 sur prescription de leur médecin

COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

Accueil sans rendez-vous (vaccin janssen)

Dans 3 centres de vaccination : la Nordev, La Possession et Pierrefonds

Accueil sur rendez-vous (vaccin pfizer)

> Dans un des 10 centres de vaccination :

- par téléphone : **0262 72 04 04** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
- sur internet : www.sante.fr

> **auprès des pharmaciens, médecins et infirmiers volontaires**

Documents à fournir :

- carte vitale ou attestation de droits, carte d'identité,
- prescription médicale du médecin traitant (pour les personnes présentant une pathologie à risque).

Un bon de transport pour les personnes vulnérables :

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer seules dans un centre peuvent bénéficier d'un bon de transport pour se rendre au centre de vaccination. Parlez-en à votre médecin !

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech (2 doses)	Janssen (1 dose)
0 à 15 ans	Quelle que soit ma situation	→ Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
16 à 17 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	→ Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 ¹	<p>Je peux me faire vacciner avec l'autorisation parentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> en centre de vaccination avec une prescription d'un mon médecin ou chez mon médecin, mon pharmacien ou mon infirmier s'il est volontaire 	
18 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation	<p>Je me fais vacciner :</p> <ul style="list-style-type: none"> en centre de vaccination ou chez mon médecin, mon pharmacien ou mon infirmier s'il est volontaire 	
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<p>Je me fais vacciner :</p> <ul style="list-style-type: none"> en centre de vaccination ou chez mon médecin, mon pharmacien ou mon infirmier s'il est volontaire 	<p>Je me fais vacciner :</p> <ul style="list-style-type: none"> chez mon médecin, mon pharmacien ou mon infirmier s'il est volontaire dans les centres de vaccination de la Nordéve, de La Possession ou de l'aéroport de Pierrefonds
	Je suis en établissement médicalisé pour personnes âgées	<p>Je me fais vacciner au sein de mon établissement</p>	<p>Je me fais vacciner au sein de mon établissement</p>

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner avec le vaccin Pfizer-BioNTech en centre de vaccination ou chez leur médecin ou sage-femme s'ils sont volontaires ou chez leur pharmacien sur prescription médicale ;
- Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, peuvent se faire vacciner au sein de leur établissement.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée et selon les modalités d'administration des différents vaccins.
- Les salariés du secteur privé ou public peuvent également se rapprocher de leur organisme de médecine du travail.

¹ Liste sur lareunion.ars.sante.fr / Se faire vacciner Où et Comment ?





La vaccination à La Réunion POUR LES PROFESSIONNELS

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)



Je suis :

- **Professionnel de santé salarié ou libéral** (liste sur www.lareunion.ars.sante.fr)
- **Salarié d'un établissement ou un service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables**
- **Professionnel des services d'aide à domicile pour les personnes vulnérables âgées ou en situation de handicap**
- **Sapeur pompier, Secrétaire médicale, Transporteur sanitaire**

- **Professeur des écoles, collèges et lycées, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH), Professionnel de la petite enfance (dont les assistants maternels), Personnel technique des collectivités intervenant dans les établissements scolaires**
- **Professionnel de la protection judiciaire de la jeunesse, Professionnel de la protection de l'enfance, Policier national, Gendarme, Douanier, Policier municipal, Personnel de l'administration pénitentiaire (surveillants, agents du SPIP, agents administratifs et techniques évoluant dans la détention)**
- **Conducteurs de bus ou de transport collectifs dédiés à certains publics, ferry et navette fluviale ; Conducteurs et livreurs sur courte distance ; Conducteurs routiers ; Chauffeurs de taxi et de VTC ; Contrôleurs des transports publics**
- **Agent d'entretien : agent de nettoyage, éboueur, agent de ramassage et tri des déchets**
- **Agents de gardiennage et de sécurité**
- **Salarié et chef d'entreprises d'un commerce alimentaire : caissier, employé de libre-service, vendeur de produits alimentaires dont boucher, charcutier traiteur, boulanger, pâtissier**
- **Salarié en abattoir et/ou en entreprise de transformation de viande**
- **Professionnel des pompes funèbres**
- **Professionnel du secteur de l'hébergement d'urgence : centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centre d'hébergement d'urgence (CHU), hôtels sociaux, centres d'hébergement spécialisés (CHS) pour malades COVID-19, maison relais et pension de famille, centre d'accueil de jour, équipe mobile ou maraude de rue, foyer de travailleurs migrants (FTM), résidence sociale (ex-FTM, autres que FJT), foyer de jeunes travailleurs (FJT)**



Pfizer-BioNTech
(2 doses)



Janssen
(1 dose)

**A PARTIR DE
18 ANS**



Je me fais vacciner :

- en centre de vaccination
- ou chez mon professionnel de santé habilité* s'il est volontaire muni de ma carte de professionnel de santé ou d'une attestation de mon employeur

**A PARTIR DE
55 ANS**



Je me fais vacciner :

- chez mon médecin, mon pharmacien ou mon infirmier s'il est volontaire
- dans les centres de vaccination de la Nordrev, de La Possession ou de l'aéroport de Pierrefonds

**A PARTIR DE
18 ANS**



Jusqu'au 30 mai, je suis prioritaire pour une vaccination dans les centres :

- CHU Nord
- Pierrefonds.

Rendez-vous par téléphone :
02 62 72 04 04
(de 8h à 17h)

Je me présente muni de :

- ma carte vitale ou attestation de droits,
- de ma carte d'identité,
- carte professionnelle ou attestation employeur ou bulletin de salaire

**A PARTIR DE
55 ANS**



Je me fais vacciner :

- chez mon médecin, mon pharmacien ou mon infirmier s'il est volontaire
- dans les centres de vaccination de la Nordrev, de La Possession ou de l'aéroport de Pierrefonds

